



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 29 janvier 2018 à 20h00**

Présent(e)s :

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Marc Truan, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

- Excusé(e)s :** Mme Véronique Hirsch et M. David Lavergnat
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Nomination d'une commission ad hoc « projet de club-house et de crèche et réaménagement de la zone sportive »
5. Proposition de Motion : Motion M38 du groupe HP : « *Pour une meilleure sécurité de la Place de la Mairie* »
6. Propositions individuelles et questions

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à son adjoint, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle leur adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

La Présidente excuse l'absence de Mmes Véronique Hirsch et Béatrice Hirsch ainsi que de M. Lavergnat. Elle remercie chacune et chacun pour son engagement durant l'année 2017, qui très active sur tous les plans.

Elle passe en revue l'ordre du jour de la séance qui n'appelle aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

En préambule, la Mairie souhaite aux personnes présentes une bonne année 2018, qui s'annonce riche en projets divers, notamment dans le domaine de l'urbanisme.

Puis M. le Maire signale que dorénavant, à l'instar d'autres communes, les membres de l'Exécutif seront le plus souvent un ou deux à assister aux séances de commission, selon les sujets, et non plus trois.

M. le Maire en vient ensuite à ses communications.

1) Horaires d'ouverture de l'espace de récupération de la Praille

Suite à l'intervention de M. Calame, lors d'une des dernières séances du Conseil municipal, concernant la réduction des heures d'ouverture de l'espace de récupération de la Praille, la Mairie a écrit au Service de géologie, des sols et des déchets pour regretter cette décision et demander que ces horaires soient revus.

M. le Maire donne lecture de la réponse qu'il a reçue :

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier mentionné ci-dessus. Vous êtes attentif à l'amélioration du tri des déchets et je vous en félicite. L'action des communes est essentielle en la matière.

Cependant, je dois porter à votre connaissance les éléments suivants :

La décision de raccourcir les heures d'ouverture des ESREC pendant la saison hivernale n'a pas été prise à la légère, ni exclusivement pour des raisons financières. Elle l'a été pour répondre au constat, dûment appuyé sur des contrôles, que la fréquentation du public est nettement plus faible en fin de journée, y compris en été. Si cela n'avait pas été avéré, nous n'aurions pas envisagé cette modification.

Par ailleurs, je me permets de souligner que les horaires actuels d'ouverture sont extrêmement larges puisque les ESREC sont ouverts tous les jours sauf le lundi, y compris les samedis et dimanches et même les jours fériés. Ces plages horaires, qui outrepassent celles de la plupart des lieux de ce type dans d'autres régions, ont été choisies spécialement pour s'adapter à la disponibilité du public.

Pour ces raisons, nous ne pourrions malheureusement pas accéder à votre demande de revoir les horaires des ESREC.

Par ailleurs, comme vous le savez, les ESREC sont financés par le Fonds cantonal pour la gestion des déchets, lui-même alimenté par une taxe sur les incinérables. Or, le volume de ces derniers étant en diminution, l'alimentation du Fonds diminue également. A l'horizon de la mise en service de Cheneviers IV en 2023, le modèle de financement actuel ne permettra plus d'utiliser le fonds tel qu'il l'est aujourd'hui. Il faut en tenir compte dans nos réflexions et dans toutes les actions prises en ce qui concerne le fonctionnement des ESREC.

En espérant que vous comprendrez et adhérerez à ces remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Matthieu Raeis, Chef secteur Déchets

2) Nouveaux tarifs appliqués par Mobility

La société Mobility a informé la commune à la fin de l'année passée qu'elle avait décidé de modifier, sans aucune consultation ou information préalable, les conditions du contrat signé au début de l'année 2017.

En fonction du taux d'utilisation de la voiture, ces nouvelles conditions augmenteront sensiblement le

coût à la charge de la commune. La Mairie a écrit à Mobility pour s'étonner et regretter cette décision, prise de manière unilatérale, et M. Lavorel va rencontrer prochainement des représentants de Mobility pour en parler.

3) Projet Les Crêts

M. le Maire informe le Conseil que la demande d'autorisation de construire concernant ce projet a été déposée à l'Office des autorisations de construire le 18 décembre dernier. La demande n'a cependant pas encore été publiée dans la Feuille d'avis officielle et la Mairie recevra le dossier probablement dans les prochaines semaines pour le préavis communal, qui devra être donné sous la forme d'une délibération du Conseil municipal.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe (en l'absence de cette dernière, M. Truan, Adjoint, en donne lecture) :

4) Promotions citoyennes

Comme chaque année, les autorités communales vont recevoir les jeunes troinésiennes et troinésiens qui auront 18 ans cette année et qui entrent dans la vie civile.

Cette réception aura lieu le lundi 19 février à 18h, dans cette salle, puis les jeunes se rendront au Théâtre du Léman pour la cérémonie organisée par la ville de Genève.

Les membres du Conseil sont tous invités à participer à la réception organisée par la Mairie, pour laquelle ils recevront encore une invitation.

5) Spectacle de la troupe Zone Lumière

Cette troupe, composée notamment de jeunes troinésiennes et troinésiens, va présenter une nouvelle comédie musicale les 2 et 3 mars prochains à la salle des fêtes.

L'association Zone Lumière a remis, à l'intention des conseillères et conseillers municipaux, des invitations pour ce spectacle et les personnes qui ont l'intention d'y assister peuvent en demander en fin de séance à M. Niederhauser.

La Présidente remercie la Mairie pour ces communications.

4. Nomination d'une commission ad hoc « projet de club-house et de crèche et réaménagement de la zone sportive »

M. le Maire rappelle qu'une commission ad hoc avait été créée en son temps pour l'étude du projet de la salle des fêtes. Dans la même optique, il est proposé de créer une commission ad hoc, car le projet de crèche et de club-house concerne plusieurs commissions. Comme il y aura ici de nombreuses décisions à prendre, la Mairie invite le Conseil municipal à former une commission ad hoc afin de commencer le travail suite au concours d'architecture qui s'est terminé au mois de décembre par la désignation d'un bureau d'architectes carougeois.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Calame trouve pertinent de créer une commission ad hoc puisqu'effectivement, de nombreuses commissions sont intéressées. Néanmoins, il souhaite connaître exactement le périmètre concerné. M. le Maire a mentionné la crèche et le club-house, mais M. Calame relève que, dans la zone, il y a le dossier de la déchetterie (éventuel déplacement, gestion des déchets), le dossier de la place de jeux, celui de la modification / transformation / déplacement / sécurisation du terrain de foot et le dossier du tennis (éventuel agrandissement, déplacement du court n° 4). Pour ce qui est de la crèche, il y a non seulement des questions de construction, mais aussi de type de crèche et d'activité pédagogique à mettre en place. Avant de créer éventuellement une commission ad hoc, M. Calame souhaite donc connaître le cahier des charges précis. Quels seront les dossiers de sa compétence ? Des éléments restent-ils malgré tout au sein de certaines commissions ?

M. le Maire relève que c'est tout le périmètre qui sera étudié. Le premier point à travailler sera l'éventuel déplacement de la déchetterie, mais l'idée est que la commission ad hoc ait une vision globale et se penche sur l'ensemble du périmètre : le tennis, l'agospaces, les jeux pour les enfants, la déchetterie. Les sujets touchent aux commissions des travaux et de l'urbanisme, à la JSSEC, à la commission

Agenda 21 et même à la commission des finances. Il est donc proposé de créer une commission ad hoc pour aborder la plupart de ces sujets, selon un cahier des charges à définir par la commission. S'il fallait faire passer chaque point dans les différentes commissions, le Conseil municipal perdrait beaucoup de temps. Pour être efficace, il faut qu'une commission ad hoc s'occupe de l'ensemble. Elle pourra cependant renvoyer à d'autres commissions certaines questions.

M. Calame remarque que si cette commission « peut » travailler avec une autre commission, ce n'est pas la même chose que si elle « doit » travailler avec une autre commission. Il pourrait émerger des problèmes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réflexion au sein du Conseil municipal ou d'autres commissions. Dès lors, ne serait-il pas nécessaire de faire une sorte de cahier des charges pour savoir jusqu'où la commission ad hoc peut prendre certaines décisions sur les différents sujets ?

Mme Bernardet signale que le groupe PLR est en faveur de la création d'une commission ad hoc. Une telle commission a été constituée pour tous les travaux importants dans la commune – la mairie, la place du village, la salle communale. Le groupe PLR estime que les travaux sont assez importants pour qu'une commission ad hoc soit mise en place. Concernant ensuite la réflexion de M. Calame, le règlement du Conseil municipal indique que les commissions peuvent être réunies les unes avec les autres et que toutes les commissions peuvent même être réunies ensemble. Jusqu'à présent, cela n'a jamais été nécessaire parce que, dès que la base du travail était mise en place par la commission ad hoc, chaque commission recevait sa part de travail pour la suite. Ici, comme toutes les commissions seront impactées par les décisions que prendra la commission ad hoc, Mme Bernardet ne voit aucun inconvénient à ce que cette commission s'ouvre à différentes commissions, voire à l'ensemble des commissions suivant les points qui sont discutés. Cela se fera sujet après sujet, en fonction de l'avancement des travaux.

M. le Maire pense que le premier travail de la commission ad hoc, avec la Mairie, sera de définir son champ d'action et de déterminer si des zones seront traitées par d'autres commissions.

M. Botbol indique que le groupe HP est aussi favorable à la création d'une commission ad hoc, de préférence une grande commission qui aura l'avantage de regrouper une majorité des membres du Conseil municipal, ce qui facilitera la communication des décisions à l'intérieur des groupes. Pour M. Botbol, la commission ad hoc devra régler l'ensemble de la problématique mais, comme l'a dit Mme Bernardet, rien n'empêche de se réunir avec d'autres commissions si besoin et de faire, lors de la première séance, le listing que souhaite M. Calame.

M. Duquesne relève que ces points avaient déjà été abordés lors de la commission d'urbanisme du 13 décembre. Il est normal de la part de M. Calame d'aborder ces questions ce soir en séance plénière, parce que le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la création de la commission ad hoc. Mais pour y répondre de manière exhaustive, il faut se référer à cette commission d'urbanisme au cours de laquelle le cahier des charges a été évoqué de manière assez précise. Ensuite, M. Duquesne confirme que le groupe PLR est favorable à la création d'une grande commission, étant entendu que, si possible, chaque groupe devrait faire en sorte que des membres de la commission de l'urbanisme et de la commission des travaux, voire même de la commission des finances, siègent dans la commission ad hoc pour avoir en son sein des représentants des trois commissions les plus importantes.

M. Calame mentionne que, le 5 février, la commission JSSEC est appelée à visiter une crèche. Est-il encore nécessaire qu'elle se déplace dès lors qu'une commission ad hoc est créée ? S'il se permet de faire cette remarque, c'est aussi parce qu'il trouve un peu inutile, vu la disponibilité de chacun, de travailler à double ou à triple. Certains sujets ont été traités en commission de l'urbanisme, d'autres pourraient être traités dans d'autres commissions. M. Calame pense donc qu'il est nécessaire de définir qui fait quoi, pour éviter des doublons. Si le Conseil municipal décide de créer une commission ad hoc qui établira son cahier des charges lors de sa première séance, il demandera à la Mairie de prendre acte de la suppression de la visite de la crèche du 5 février. Comme la commission JSSEC n'interviendra plus, dans un premier temps, sur le projet de crèche, il faut que ce soit la commission ad hoc qui fasse cette visite. Quand M. Calame a été sollicité par la Mairie pour la commission JSSEC du 5 février, il a posé la question, par e-mail, de la pertinence de cette visite à laquelle il n'a pas reçu exactement la même réponse que ce qu'il entend ce soir de la part du Conseil municipal. Ensuite, sur le principe, M. Calame est d'accord avec la proposition de créer une grande commission ad hoc.

M. le Maire précise qu'organiser la visite d'une crèche n'est pas facile. Il faut trouver des disponibilités pour les personnes qui reçoivent la commission, raison pour laquelle la Mairie souhaitait conserver cette visite à cette date. C'est la commission JSSEC qui a été convoquée parce que cela paraissait logique. Mais tous ceux qui feront partie de la commission ad hoc seront les bienvenus à cette visite.

Mme Tomassi signale qu'après mûre réflexion, le groupe PDC rejoint l'appréciation qu'il convient d'avoir une commission ad hoc. En revanche, il ne privilégierait pas une grande commission, mais plutôt une

petite. Ensuite, si le Conseil municipal veut malgré tout une grande commission, Mme Tomassi rappelle qu'il en existe actuellement deux types. Il faudra donc décider si cette grande commission ad hoc sera composée de 9 ou de 7 membres.

Mme Reymond-Dorsay ne voit pas vraiment le sens de la remarque de M. Calame. Pour prendre des décisions, il faut que les membres de la commission JSSEC visitent la crèche. Ils ont déjà eu la chance d'en visiter une à Cognoy il y a un ou deux ans. Il convient de se rafraîchir la mémoire, de visualiser les choses, de voir quelles sont les difficultés rencontrées, etc.

Mme Latour annonce que les Verts sont aussi favorables à la création d'une commission ad hoc.

M. Calame répond à Mme Reymond-Dorsay qu'il ne remettait pas en question la pertinence de visiter une crèche ; plus les commissaires auront de matière, mieux cela vaudra. Il demandait simplement s'il était pertinent que ce soit la commission JSSEC qui aille visiter cette crèche si une autre commission se saisit du projet de crèche.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fera voter, dans un premier temps, la création de la commission ad hoc et, dans un deuxième temps, la proposition de faire une grande ou une petite commission.

A la demande du groupe PLR, la Présidente suspend la séance cinq minutes.

A la reprise des débats, la Présidente procède au vote : **La création d'une commission ad hoc «projet de club-house et de crèche et réaménagement de la zone sportive» est acceptée à l'unanimité.**

Concernant la composition de la commission ad hoc, M. Niederhauser explique que les grandes commissions sont formées de neuf membres : 4 PLR, 2 HP, 2 Verts et 1 PDC. Les petites commissions sont formées de cinq membres : 2 PLR, 1 HP, 1 Verts et 1 PDC. Et comme l'a relevé Mme Tomassi, la commission ad hoc des règlements a la particularité d'être composée de sept membres : 2 PLR, 2 HP, 2 Verts et 1 PDC. L'origine de cette composition remonte à l'ancienne législature. Le règlement prévoit que chaque groupe doit être représenté de manière équitable en fonction du nombre de ses membres élus au Conseil municipal.

La Présidente remercie M. Niederhauser pour ces éclaircissements, puis procède au vote : **La proposition d'une petite commission à cinq membres recueille deux voix (2 PDC). La proposition d'une grande commission à neuf membres recueille 12 voix pour (6 PLR, 3 HP, 3 Verts).**

Les groupes proposent ensuite que la commission soit composée de :

Président (PLR) : Alexandre Odier
Vice-Présidente (HP) : Véronique Hirsch
Membres :
PLR Dominique Bernardet
PLR Gérard Murith
PLR Karen Reymond-Dorsay
HP Marc Botbol
VERTS Fabrice Calame
VERTS Thomas Jordi
PDC Sébastien Bourqui

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la composition de la commission ad hoc.

5. Proposition de Motion : Motion M38 du groupe HP : « Pour une meilleure sécurité de la Place de la Mairie »

La Présidente passe la parole au groupe HP pour la présentation de la motion. Mme Deshayes en donne la lecture :

MOTION

*de Mesdames Annick Deshayes et Véronique Hirsch et
Messieurs Marc Botbol et Roland Rüttimann, conseillers municipaux,
membres du groupe Hors-Parti*

Pour une meilleure sécurité de la Place de la Mairie

Considérant

- *La perspective trompeuse des différents dénivelés de la place, principalement de nuit, mais également de jour ;*
- *Le fait que les lumières du commerce ne sont pas allumées de nuit ;*
- *La déclivité de la place et donc les obstacles constitués par les différents niveaux (rampe et marches) ;*
- *La difficulté de ne pas trébucher sur ces différences de niveaux ;*
- *La volonté de garantir la sécurité des piétons sur cette place qui sert de lieu de rencontre et de manifestation communale ;*
- *Le nombre important de personnes qui sont déjà tombées sur cette place ;*

Le groupe Hors-Parti propose au Conseil Municipal d'inviter la Mairie à :

Mandater un bureau pour une étude de l'éclairage et du réaménagement de la place de la Mairie, afin de l'améliorer pour la sécurité de toutes et tous, ceci dans le respect des normes écologiques d'éclairage public.

Mme Bernardet trouve l'idée excellente. Le groupe PLR entrera en matière sur la motion. Cependant, pour avoir participé à la commission chargée de l'étude de l'aménagement de la place du village, Mme Bernardet signale que les commissaires avaient déjà relevé ces problèmes à l'époque, mais ils n'avaient rien pu faire car il s'agissait d'un projet issu d'un concours d'architecture qu'il n'était pas possible de modifier. Peut-être y a-t-il aujourd'hui prescription, mais Mme Bernardet invite la Mairie à étudier la question avant d'aller de l'avant.

M. Botbol remercie Mme Bernardet pour cette information, dont il n'avait pas connaissance puisqu'il ne faisait pas partie du Conseil quand cette place a été créée. Néanmoins, il pense que la commune pourra mettre en avant les questions de la sécurité : des personnes sont tombées sur cette place. Et même si finalement il n'est pas possible de toucher aux différents niveaux de la place, il faut en tout cas améliorer l'éclairage.

M. le Maire est d'avis que la commune n'aura aucun problème à réaménager cette place à sa guise, en améliorant la sécurité. Il se réjouit de travailler sur ce projet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix le renvoi de la motion M38 à la Mairie : **cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

6. Propositions individuelles et questions

Abribus au croisement de la route de Troinex et du chemin des Moulins-de-Drize : Mme Latour signale que le premier jour de neige, un accident a eu lieu à l'emplacement où le chemin des Moulins-de-Drize débouche sur la route de Troinex. Trois voitures étaient impliquées. L'une des voitures a percuté l'abribus, en pleine heure de pointe, à 7h00 du matin. Il faisait nuit et de nombreux écoliers se trouvaient sous l'abribus. Mme Latour fait circuler des photos de l'abribus qui n'est toujours pas réparé à ce jour. Le trottoir est étroit et les voitures roulent relativement vite à cet endroit. Le bus s'arrête juste avant le passage pour piétons. Afin de protéger les piétons quand ils sont sous l'abribus, il serait utile de mettre par exemple des potelets. Mme Latour pense en effet qu'un tel accident pourrait se reproduire. La vitesse de 50 km/h est peu respectée et il y a le croisement avec le chemin des Moulins-de-Drize ; par ailleurs, passablement d'automobilistes dépassent le bus quand il est à l'arrêt malgré la ligne blanche continue. Mme Latour invite la Mairie à voir ce qui peut être fait.

M. le Maire relève qu'il s'agit d'une route cantonale, mais il va néanmoins examiner la situation.

Sécurisation du chemin de la Grand-Cour : Bien que la situation soit bien moins dramatique que celle qui vient d'être évoquée, Mme Reymond-Dorsay remarque qu'il conviendrait de sécuriser le chemin de la Grand-Cour, à la hauteur de la bibliothèque. Les enfants doivent faire très attention aux voitures qui passent lorsqu'ils sortent de la bibliothèque, même s'il n'y en a pas beaucoup. Les personnes avec des poussettes sont également stressées.

Vitrail du bicentenaire : Mme Reymond-Dorsay signale que le délai pour les souscriptions du vitrail arrive à son terme. Il y a un peu plus de 30 souscriptions et il faudra décider où sera posée la plaque sur laquelle les noms des souscripteurs seront inscrits : par exemple contre le muret situé à côté du vitrail ou

sur un panneau fixé dans le sol ? Par ailleurs, Mme Reymond-Dorsay rappelle que quatre dalles en pierre (en basalte) seront encore posées, dans le courant de l'année, par les auteurs du vitrail.

Parc de jeux des Saussac : Mme Reymond-Dorsay remercie la Mairie, car elle a constaté récemment qu'un arbre a été planté et des bancs ont été posés près du parc de jeux des nouveaux immeubles des Saussac.

Boîtes aux lettres près de l'épicerie : M. Botbol demande si le nouvel emplacement de la boîte aux lettres, près de l'épicerie, est définitif. Auparavant, elle était sous un couvert, ce qui permettait aux gens de déposer leur courrier à l'abri.

M. Niederhauser explique que cette boîte aux lettres doit se trouver à proximité de l'agence postale et c'est le meilleur emplacement qui a été trouvé avec l'épicier et la Poste. Il ne serait pas possible de la remettre à son emplacement initial.

Fréquence du ramassage des déchets de jardin en hiver : Mme Bernardet fait part d'une remarque qu'on lui a faite concernant le ramassage des déchets de jardin. Pourquoi faut-il attendre aussi longtemps entre la dernière levée et la prochaine qui est, sauf erreur, seulement en février ? Les containers sont pleins et personne ne vient les chercher.

M. Niederhauser indique que, jusqu'à il y a deux ou trois ans, il n'y avait aucun ramassage du mois de décembre au mois de février. Aujourd'hui, il y a un ramassage par mois de décembre à février et le ramassage hebdomadaire reprend début mars. Il a été constaté que les quantités de déchets sont si minimes que faire tourner plus souvent un camion dans toute la commune serait un peu du gaspillage. M. Niederhauser rappelle par ailleurs à Mme Bernardet que les déchets de jardin peuvent être mis dans la benne qui est à disposition toute l'année à la déchetterie du chemin Lullin.

Mme Latour rejoint les propos de Mme Bernardet. Elle est elle-même confrontée au problème : sa benne pour les déchets de jardin est pleine depuis longtemps. Avec les intempéries qu'il y a eu ces derniers temps, de nombreuses branches et feuilles sont tombées. Mme Latour a déjà amené sa benne, à pied, jusqu'à la déchetterie, mais cela est assez pénible et il serait bien d'augmenter un peu la fréquence du ramassage.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 20h50.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Brigitte Schneider-Bidaux

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :